



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 23 du mois de février à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 12**

**Membres votants : 14 ( 2 pouvoirs )**

**PRESENTS** : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Isabelle VIRONDEAU, Stéphanie CISCARD, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Isabelle SEGUY, Isabelle SEGUY, Ivan RICORDEL, Dominique DEVILLERS.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** Alexandre TRONCHE ( pouvoir ML LEGER ), Emmanuelle DUPUY ( 1 pouvoir N. TARDIF) Hervé BONAUD

**Secrétaire de séance** : Pierre MACHE

**Date de convocation** : 12 février 2022

### **DELIBERATION N° 2022.11** PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCES A VIGIFONCIER DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU 14 AOUT 2020 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Dans le cadre de sa politique foncière mais aussi dans le cadre des études sur l'élaboration du PLUi, la communauté de communes Midi Corrèzien a souhaité bénéficier en temps réel d'informations sur le marché foncier rural.

Ainsi, elle a signé avec la S.A.F.E.R Nouvelle-Aquitaine une convention le 17 septembre 2018 visant à mettre à disposition des collectivités constituant le territoire communautaire (communauté de communes et communes) les informations de ventes foncières en temps réel en milieu rural avec une participation forfaitaire annuelle de la Communauté de communes de 1500€ HT.

Par la suite, une convention cadre entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze a été signée le 14/08/2020 permettant aux intercommunalités et aux communes de bénéficier du portail cartographique « VIGIFONCIER NOUVELLE-AQUITAINE ».